

**La Préfète d'Eure-et-Loir  
Officier de l'Ordre national du Mérite**

Vu le décret n° 69-942 du 14 octobre 1969 modifié par le décret N°736 687 du 6 juillet 1973 et le décret N°83-1035 du 22 novembre 1983 relatifs aux caractéristiques et aux modalités d'attribution de la médaille de la jeunesse et des sports ;

Vu le décret n°70-26 du 8 janvier 1970 relatif à la médaille de la jeunesse et des sports ;

Vu le décret n° 2013-1191 du 18 décembre 2013 fixant extension du champ de la médaille de la jeunesse et des sports à tous les acteurs de la vie associative ;

Vu l'arrêté du 5 octobre 1987 fixant les modalités d'application des dispositions du décret du 22 novembre 1983 portant attribution de la médaille de bronze de la jeunesse et des sports ;

Vu l'instruction 87-197 JS du 10 novembre 1987 et son annexe fixant le contingent annuel des médailles mis à disposition du préfet d'Eure-et-Loir ;

Vu l'instruction N° CABINET/2014/18 du 20 janvier 2014 relative à la médaille de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif ;

Vu l'avis de la commission départementale d'attribution des médailles de bronze issu de la réunion entre le comité départemental des médaillés de la jeunesse et des sports et la direction des services départementaux de l'éducation nationale d'Eure-et-Loir, service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports ;

Sur proposition de la Direction des Services Départementaux de l'éducation nationale d'Eure et Loir.

**ARRÊTE**

Article 1<sup>er</sup> : – Au titre de la promotion du 1<sup>er</sup> janvier 2022, **la médaille de bronze** de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif est décernée aux personnes dont les noms suivent :

❖ Madame Célia NAZAROWSKI,  
28630 LE COUDRAY

❖ Madame Daphné VANUXEM née LOUISET,  
28110 LUCE

❖ Madame Dany LE GALL née CROCQUEVIEILLE,  
28100 DREUX

❖ Madame Brigitte LUBIN née HUBERT,  
28190 FONTAINE LA GUYON

❖ Monsieur Jean-Pierre KERGASTEL,  
27320 SAINT GERMAIN SUR AVRE

❖ Monsieur Lionel DOTIGNY,  
28130 HANCHES

❖ Monsieur Charles CAVAN,  
28260 SAUSSAY

❖ Monsieur Sébastien GUIRLIN,  
27710 SAINT GEORGES MOTEL

❖ Monsieur Kévin POULIN  
28190 LANDELLES

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture d'Eure-et-Loir et la Direction des Services Départementaux de l'éducation nationale d'Eure et Loir sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté. Il sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Chartres, le 12 AVR. 2022

Madame Le Prefet d'Eure et Loir,



Françoise SOULIMAN